

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00657

Numéro SIREN : 488 711 862

Nom ou dénomination : SARL 3 T MATERIAUX

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2021 sous le numéro de dépôt A2021/027296



Xavier DENIS-FARGE

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

EXEMPLAIRE
POUR LE GREFFE

3 T MATERIAUX

8 Rue de l'Industrie, Zone de Vic
31320
CASTANET-TOLOSAN

RAPPORT

DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL 3 T MATERIAUX

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

3 T MATERIAUX

SARL au capital de 72 000 €

8 Rue de l'Industrie
31320 CASTANET TOLOSAN

RCS TOULOUSE 488 711 862

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA TRANSFORMATION

DE LA

SARL 3 T MATERIAUX

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation et de la mission de commissaire aux comptes sur la transformation qui m'ont été confiées, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 15 octobre 2021, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur :

- la valeur des biens composant l'actif social,
- les avantages particuliers stipulés,
- la situation de votre société,

et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport à celui du capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser le cas échéant les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

DENIS-FARGE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
17 rue d'Alsace des Moulinais
31500 TOULOUSE

.../...

Il m'a été remis les comptes annuels au 30 juin 2021, ainsi le projet d'Assemblée Générale Extraordinaire de transformation de votre société de SARL en SAS (Société par Actions Simplifiée).

La forme, la présentation et le contenu des comptes n'appellent pas de remarque de ma part.

Au 30 juin 2021, la situation nette de votre société d'un montant de 437 085 euros, était constituée du capital social d'un montant de 72 000 euros divisé en 720 parts sociales de 100 euros chacune de valeur nominale, des réserves à hauteur de 322 377 euros et du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 42 708 euros, pour le solde.

L'assemblée générale ordinaire annuelle se prononçant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'est tenu le 12 octobre 2021, et a décidé d'affecter le résultat de l'exercice en réserves pour 228 euros et de distribuer 42 480 € de dividendes.

La société, créée en février 2006, développe une activité de négoce de matériaux de construction et d'isolation.

Le siège de la société est implanté au 8 Rue de l'Industrie, Zone de Vic 31320 Castanet-Tolosan

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

En conclusion, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal à la somme de 72 000 euros, montant correspondant à votre capital social.

Aucun avantage particulier au profit d'associés ou de tiers n'a été stipulé.

Fait à Toulouse,
Le 17 novembre 2021

Xavier DENIS-FARGE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3, rue Brin-Jonc des Moulinats
31500 TOULOUSE

Xavier DENIS-FARGE
COMMISSAIRE AUX COMPTES